

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 décembre 2017

#### **OBJET :**

**Exercice des compétences déléguées**

**Rapporteur : M. LE MAIRE**

Délibération n°1

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibérations du 19 avril 2014, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- accepté le 2 octobre 2017, l'offre de mission de diagnostic HAND et attestation d'accessibilité de l'école maternelle Sonia Delaunay et de la Maison des Associations proposée par DEKRA, sise 10 rue de Saulnois à LAXOU.

La rémunération forfaitaire globale HT du prestataire s'est élevée à la somme de 890,00 € HT.

2.- accepté le 2 octobre 2017, la proposition de remboursement de sinistre en date du 27 septembre 2017, suite au heurt d'un véhicule de chantier occasionnant des impacts sur la façade de la salle des fêtes de Maringer, survenu le 5 juillet 2017 pour un montant de 2 675,70 €.

3.- retenu le 4 octobre 2017, la convention de mise à disposition du dojo du CREPS de Nancy situé 1 avenue Foch, 54270 Essey-lès-Nancy, proposée par la ville d'Essey-lès-Nancy à l'association « Fight factory boxing ».

Le dojo du CREPS de Nancy est mis gracieusement à disposition de l'association « Fight factory boxing », en vue d'y enseigner la pratique du kick-

boxing et disciplines associées du 9 octobre 2017 au 30 juin 2018, hors vacances scolaires et jours fériés : les lundis de 18h à 20h.

**4.-** retenue le 6 octobre 2017, la convention proposée à Monsieur Nicolas CARLIN, Educateur socioculturel intervenant dans le cadre de l'opération « ANIM'ADOS ».

La convention est entrée en vigueur le 20 octobre 2017 et s'est achevée le 3 novembre 2017.

Monsieur Nicolas CARLIN est intervenu pour assurer l'encadrement des activités mises en place pendant les vacances scolaires, selon le planning défini par le service jeunesse. En contrepartie de ses prestations, Monsieur Nicolas CARLIN a été rémunéré à raison de 18,46 euros TTC l'heure d'animation ;

**5.-** retenu le 6 octobre 2017, la convention proposée à Madame Nathalie CUNY, Educatrice sportive diplômée d'Etat, intervenant dans le cadre de l'opération « ANIM'ADOS ».

La convention est entrée en vigueur le 20 octobre 2017 et s'est achevée le 27 octobre 2017.

Madame Nathalie CUNY est intervenue pour assurer l'encadrement des activités mises en place pendant les vacances scolaires, selon le planning défini par le Service jeunesse. En contrepartie de ses prestations, Madame Nathalie CUNY a été rémunérée à raison de 18,46 euros TTC l'heure d'animation ;

**6.-** accepté le 12 octobre 2017, la convention portant sur l'organisation de séances d'éveil musical à destination des assistantes maternelles et des enfants de 0 à 3 ans, entre Madame Nilly MONDRIAN et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour les séances des vendredis 10 et 24 novembre et des vendredis 08 et 15 décembre de 09h30 à 11h00 au Relais Assistantes Maternelles.

En contrepartie, la Ville d'Essey-lès-Nancy versera à Madame Nilly MONDRIAN la somme de 240 € TTC pour l'ensemble de la prestation ;

**7.-** accepté le 12 octobre 2017, la convention d'utilisation d'un minibus municipal entre la marie d'Essey-lès-Nancy et l'association Cosplayers de France, domiciliée 18 rue Christian Moench - 54270 Essey-lès-Nancy.

La convention est entrée en vigueur le 12 octobre 2017 pour une durée d'un an renouvelable d'année en année par reconduction tacite pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

**8.-** retenu le 16 octobre 2017, la convention proposée à Monsieur Nicolas CARLIN, Educateur socioculturel titulaire du BAFA, demeurant 15 rue du Bois Le Prêtre - 54000 Nancy, intervenant dans le cadre de l'accueil de loisirs « LES LUTINS ».

Monsieur Nicolas CARLIN est intervenu du 23 octobre 2017 au 27 octobre 2017 inclus.

En contrepartie de ses prestations, Monsieur Nicolas CARLIN a été rémunéré à raison de 18,46 euros TTC l'heure d'animation ;

**9.-** retenu le 16 octobre 2017, la convention proposée à Madame Dominique KANDJI, demeurant 2 rue des basses ruelles - 54270 Essey-lès-Nancy, intervenant dans le cadre de l'accueil de loisirs « LES LUTINS » pour animer un « atelier d'éveil au yoga ».

Madame Dominique KANDJI est intervenue le jeudi 26 octobre 2017 de 9h30 à 10h30, le mardi 31 octobre 2017 de 9h30 à 10h30 et le jeudi 02 novembre 2017 de 9h30 à 10h30 inclus.

En contrepartie de ses prestations, Madame Dominique KANDHI a été rémunérée à raison de 30 euros TTC la séance d'animation d'une heure ;

**10.-** accepté le 18 octobre 2017, l'indemnité de remboursement des émoluments de Maître Niango désigné pour défendre les intérêts de la commune proposée par la société GROUPAMA dans le cadre du contentieux opposant la ville d'Essey-lès-Nancy à M. Stéphane CARAMANTE devant le Tribunal d'instance de Nancy, pour un montant de 360 € ;

**11.-** accepté le 17 octobre 2017, l'offre de prix de la compagnie GROUPAMA GRAND EST – MARCHE DES COLLECTIVITES, portant sur des prestations d'assurance en dommages sur ouvrage pour la construction de l'extension et la réfection de la toiture de l'école maternelle Jacques Prévert.

La cotisation provisionnelle, toutes taxes comprises, s'élève à 4 365,90 € ;

**12.-** accepté le 20 octobre 2017, la convention portant sur l'organisation d'un spectacle intitulé « couac et l'arbre merveilleux » à destination des enfants et de leurs accompagnants, entre la compagnie Bulles de rêve et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour la séance du vendredi 22 décembre 2017 à 9h45 au Relais Assistantes Maternelles.

En contrepartie, la Ville d'Essey-lès-Nancy versera à la compagnie Bulles de rêve la somme de 230 € TTC pour la prestation ;

**13.-** accepté le 24 octobre 2017, la convention portant sur l'organisation de séances de massages bébés à destination d'enfants de 0 à 9 mois et de leurs parents entre l'Association Lorraine de Massage pour Bébé et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour les mercredis 08, 15 et 22 novembre 2017 de 8h45 à 10h à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la Ville d'Essey-lès-Nancy a versé à l'Association Lorraine de Massage pour Bébé la somme de 60 euros TTC par séance soit un total de 180 euros TTC pour les 3 séances ;

**14.-** accepté le 30 octobre 2017, la convention de valorisation des archives communales de la ville d'Essey-lès-Nancy proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Le Centre de Gestion met à la disposition de la ville d'Essey-lès-Nancy un agent de son service de valorisation des archives communales pendant une durée de 10 jours ouvrés dans l'année 2017. Le coût de la mission a été estimé à 2 200 € ;

**15.-** accepté le 31 octobre 2017, la proposition de remboursement de sinistre en date du 27 septembre 2017, suite au heurt d'un véhicule de chantier occasionnant des impacts sur la façade de la salle des fêtes Maringer, survenu le 5 juillet 2017 pour un montant de 297,30 euros correspondant au règlement de la vétusté ;

**16.-** accepté le 31 octobre 2017, la proposition de remboursement de sinistre en date du 17 juillet 2017 portant sur le bris d'une vitre de l'école d'application du centre, survenu le 9 juin 2017, pour un montant de 143,70 euros ;

**17.-** accordé le 7 novembre 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 14 janvier 2017 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°V-28 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 59 euros ;

**18.-** accordé le 7 novembre 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 10 ans à compter du 9 décembre 2016, dans le cimetière paysager.

Cette concession de columbarium N°COL-16 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 523 euros ;

**19.-** accordé le 7 novembre 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 10 ans à compter du 3 septembre 2016, dans le cimetière paysager.

Cette concession de columbarium N°COL-81 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 523 euros ;

**20.-** accordé le 7 novembre 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 7 février 2017 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°D-21 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 59 euros ;

**21.-** accordé le 7 novembre 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 15 novembre 2017 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°K-16 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 142 euros ;

**22.-** accordé le 7 novembre 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 27 mars 2017 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°S-10 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 142 euros ;

**23.-** accordé le 7 novembre 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 3 novembre 2017 de 0,64 mètre superficiel, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°X-6 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 59 euros ;

**24.-** accepté le 8 novembre 2017, la convention portant sur l'animation de plusieurs ateliers pédagogiques pour un groupe de parents entre Madame Delphine PIERREJEAN et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour les mercredis 15 et 29 novembre 2017 de 9h00 à 11h00 à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy a versé à Madame Delphine PIERREJEAN la somme de 240 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

**25.-** accordé le 13 novembre 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 7 novembre 2017 de 2 mètres superficiels dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°K-20 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 59 euros ;

**26.-** accordé le 13 novembre 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 8 novembre 2017 de 2 mètres superficiels dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°V-14 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 59 euros ;

**27.-** accepté le 14 novembre 2017, l'indemnité de remboursement des émoluments de Maître Niango désigné pour défendre les intérêts d'un agent de la commune proposée par la société SMACL, pour un montant de 480 euros ;

**28.-** accepté le 16 novembre 2017, la convention d'hébergement des élèves des écoles publiques d'Essey-lès-Nancy proposée par le collège Emile Gallé.

Elle prend court du 1er janvier 2018 jusqu'au terme de l'année civile. Pendant l'année scolaire, le collège Emile Gallé fournira le repas de midi les lundis,

mardis, jeudis et vendredis aux élèves des écoles publiques d'Essey-lès-Nancy.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera au collège Emile Gallé le prix de la demi-pension, fixé par le collège et minoré afin de tenir compte de l'apport en personnel fourni par la ville d'Essey-lès-Nancy, soit 3,25 € le repas pour les demi-pensionnaires et 3,56 € le repas pour les externes ;

**29.-** accepté le 17 novembre 2017, la convention proposée par la Ville d'Essey-lès-Nancy à l'association « club de boules Porte Verte », en vue de la mise à disposition du boulodrome sis 6 allée Roland Garros à Essey-lès-Nancy.

Cette convention, conclue pour un an, renouvelable par reconduction tacite d'année en année, pour une période n'excédant pas douze ans, prendra effet au 1er janvier 2018.

En contrepartie de la mise à disposition à titre gratuit, l'association « club de boules Porte Verte » organise dans des conditions accessibles au plus grand nombre la gestion, l'animation, l'enseignement et la compétition de la pétanque.

Le bénéficiaire satisfera à toutes les obligations auxquelles les locataires sont ordinairement tenus. L'association supportera notamment le coût des charges relatives à la distribution de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, de l'électricité et de ses consommations téléphoniques ;

**30.-** accepté le 21 novembre 2017, la convention de mise à disposition d'un véhicule de police municipale immatriculé BW-089-TX de type DACIA LOGAN le 9 décembre 2017 pour assurer la sécurité du cortège de la Saint Nicolas, proposée par la ville d'Essey-lès-Nancy à la ville de Saint Max.

La mise à disposition du matériel s'effectue à titre gratuit.


## **DELIBERATION**

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 14 décembre 2017.

**Pour Extrait**

**Michel BREUILLE,**  
*Michel Breuille*  
**Maire**



**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017**

tenu sous la présidence de  
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	20
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	30 novembre 2017
- Convocation distribuée le :	30 novembre 2017
- Affichage du compte-rendu le :	15 décembre 2017
- Affichage du procès-verbal le :	16 février 2017

**PRESENTS**

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. THOUVENIN, M. VOGIN, Adjoints.
- M. ROSSIGNON, M. PERNOSSI, MME SAGET, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- M. SAPIRSTEIN à M. PERNOSSI
- MME CADET à MME LEDROIT
- MME COLME à M. LAURENT
- M. FRANIATTE à MME DOLATA
- M. HOFFER à M. ROSSIGNON
- M. DI TOMMASO à MME SIMONNET
- M. PROVIN à M. BREUILLE
- M. RIFF à MME MATHIEU

**ABSENTE**

- MME LANZI

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- MME DEVOUGE

**Pour extrait**

**Michel BREUILLE,**  
Maire



*[Handwritten signature]*